

## **Communiqué d'Anne Corval**

Administratrice provisoire du pôle Universitaire Régional de Guyane et de l'IESG  
(Institut d'Etudes Supérieures de la Guyane)

**Pour faire suite à des contre-vérités publiées dans les médias, voici un certain nombre de précisions concernant ma mission et les avancées en direction d'une université de plein exercice en Guyane.**

- Je suis missionnée par Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour préparer la mise en place d'une Université de plein exercice en Guyane, en 2015 ou au plus tard en 2016, dans le respect des textes en vigueur.
- Du côté de l'UAG, la Présidence a déposé auprès du Tribunal de Basse-Terre un recours contre ma nomination en tant qu'Administratrice Provisoire.
- Un décret annonçant la création de cette université est en cours de rédaction. Il sera présenté aux acteurs locaux début février à l'occasion de la venue en Guyane de Monsieur le Recteur Christian Forestier, qui me conseille dans ma mission.
- Madame la Ministre a annoncé, lors de sa venue en Guyane en décembre 2013, la création de neuf emplois en 2014 au sein du Pôle universitaire de Guyane.
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) a décidé d'affecter en Guyane, pour quelques mois, une Administratrice de haut niveau pour m'aider à établir la feuille de route qui permettra la création effective de cette université.
- En ce qui concerne le directoire, je n'ai absolument pas fermé la porte à la négociation. C'est l'ICE (Intersyndicale et Collectif étudiant) qui a choisi de saisir les médias avant que le processus de concertation ait abouti.
- Dans une note rédigée suite à la réunion qui s'est tenue à Paris le 21 novembre 2013, et transmise à l'ICE le 6 décembre 2013, le MESR précise les relations entre le Pôle Guyane et l'UAG :

*« Le gouvernement a décidé la nomination d'une administratrice provisoire du pôle universitaire de Guyane. Suite aux Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche en Guyane et à la demande formulée dès cette rentrée 2013, avec le soutien de tous les élus de ce territoire, le gouvernement a confirmé la perspective de créer dans ce territoire une université de plein exercice au plus tard en 2016. Ces décisions ne modifient d'ici là ni les statuts de l'université des Antilles et de la Guyane, ni les procédures administratives et les instances qui en découlent. Les instances délibératives de l'établissement gardent leur composition et leurs compétences. La présidente de l'université d'Antilles-Guyane et l'administratrice provisoire du pôle guyanais sont invitées à définir une méthode de travail favorisant l'apaisement et le bon fonctionnement de l'établissement et de ses trois composantes. »*

Je n'admets pas que l'on puisse mettre en cause ma volonté de travailler à la création de l'Université de la Guyane, avec le soutien constant du ministère. J'engage tous ceux qui, comme moi, sont réellement attachés à la réussite de cette université de prendre acte du chemin parcouru en quelques semaines. Jamais à ma connaissance il ne se sera écoulé aussi peu de temps entre une décision de création d'une université et sa concrétisation par un décret officiel.

**Cayenne le 20 janvier 2014**